



MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le 24 septembre deux mille dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Sylvain LE CHATTON, Angélique HYRNIUKA, Stephen HOPKINS, Franck LIGER, Alexandre CHAPELON, Janine COURTOIS, Fabienne MAHÉ, Laurent DEREGNAUCOURT, Jérôme LEROY

**Etai<sup>ent</sup> absents** : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Jérôme CORNU, Chloé LE FEUR, Laurent LAROCHE

Franck LIGER a été nommé secrétaire

.....

La séance est ouverte à 20 h 09 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

.....

**ORDRE DU JOUR (session ordinaire)**

Date de convocation : 18 septembre 2019

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2019.
- Lutte contre le frelon asiatique – **(délibération)**
- Aquavexin : prise en charge du coupon stage de natation – **(délibération)**
- Demande de subvention complémentaire (Play!Mobile) – **(délibération)**
- Demande de subvention associations « AMVT et A.P.E.I) – **(délibération)**
- SE 60 : Rapport d'activités 2018 – **(délibération)**
- Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité année 2019 – **(délibération)**
- Décision Modificative N°1 – **(délibération)**

Débat sans délibération / Informations diverses

- ✓ Borne incendie
- ✓ Bancs – Route des Groux

.....

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2019

Le procès-verbal du 11 juin 2019 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

.....

➤ Lutte contre le frelon asiatique – (délibération 2019-23)

Face au développement invasif des frelons asiatiques qui représente un réel danger pour la population, la commune souhaite prendre en charge la destruction des nids de frelons chez les administrés.

En effet, le SDIS intervient en cas d'urgence, y compris sur la voie publique s'il apparait un risque pour la sécurité immédiate des personnes. En dehors, de ces cas d'urgence, le coût des interventions est à la charge du propriétaire du terrain sur lequel le nid est implanté.

Lorsque le nid est situé sur une propriété privée, le particulier concerné pourra donc prendre contact avec la Commune qui lui proposera de remplir « un bon de prise en charge pour destruction ». Ce bon sera joint à la facture de l'entreprise spécialisée dans la destruction des nids.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE de prendre en charge la totalité du coût de l'intervention. Les mandats seront émis au compte 6288.

➤ Aquavexin : prise en charge du coupon stage de natation – (délibération 2019-24)

Sylvain LE CHATTON informe son conseil de la possibilité pour les jeunes d'effectuer un stage de natation sur une durée de deux semaines pour un montant de 55 € pour 5 séances. Cette proposition de stage est valable pour toutes les vacances scolaires. Sylvain LE CHATTON propose à son conseil de faire une participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser de 25 € par enfant jusqu'à 17 ans révolu.

Les mandats seront émis au compte 6574 (subvention) et au tiers « AQUAVEXIN »

➤ Demande de subvention complémentaire (Play!Mobile) – (délibération)

L'association « Play ! Mobile » avait demandé une subvention de 2 000 €. Lors du Conseil Municipal du 20 mai 2019, il leur a été accordé 1 000 € vu leur budget.

L'association « Play ! Mobile » a retransmis son budget avec exclusivement les actions en France et le cofinancement spécifique pour ces actions pour avoir les autres 1 000 €.

Après débat, le Conseil ne souhaite pas donner 1 000 € de plus. **Il n'y aura pas de délibération.**

➤ Demande de subvention associations « AMVT et A.P.E.I) – (délibération 2019-25)

Après étude des demandes de subvention, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 75 € pour A.P.E.I

Les crédits sont prévus au budget primitif 2019. **La délibération a été votée à 2 ABSTENTIONS et 7 POUR.**

➤ SE 60 : Rapport d'activités 2018 – (délibération)

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Énergie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2018, fait lecture de la délibération.

Notre représentant Laurent DEREGNAUCOURT s'est exprimé.

Le Conseil demande un exposé des compétences du SE60 et prend simplement note de son rapport, sans délibération.

➤ Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité année 2019 – (délibération 2019-26)

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

DECIDE :

- de demander le concours des receveurs municipaux pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à :

➤ Mme LEDRU Valérie

L'indemnité de conseil 2019 : 382,09 € brut soit 345,70 € net.

**La délibération a été votée à 1 ABSTENTION et 8 POUR.**

➤ Décision Modificative N°1 – (délibération 2019-27)

Afin de régler la facture n°11 S0115 19 – 1707 de Véolia d'un montant de 2 022,89 €, il est nécessaire de faire un virement comme suit :

- + 343,35 € en recette au compte 45821
- + 343,35 € en dépense au compte 45811

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°1.

.....

**Débat sans délibération / Informations diverses**

- ✓ **Une borne d'incendie** sera rajoutée en face de chez M COVILLERS au 37 rue de Loconville
- ✓ **Un céder de passage** sera installé au niveau de la rue des Jardins pour ceux qui descendent.
- ✓ **Un banc** sera posé au niveau des Marronniers à l'ancien stationnement du car.
- ✓ Samedi 21 septembre à 15h, **un dépôt sauvage** sur la route départementale a été fait. Sylvain LE CHATTON a déposé plainte. Le camion circulait de Liancourt Saint-Pierre vers Chaumont-en-Vexin. Les services départementaux, les services techniques de Chaumont-en-Vexin et Philippe CONCÉ ont aidé à nettoyer.
- ✓ **La dépose du tableau du maître-autel de l'église** se fera le 31 octobre en présence de Philippe CONCÉ pour assister dans les manipulations de décrochage de l'œuvre.
- ✓ **Le relais GSM-R SNCF** est en cours d'instruction par les services préfectoraux. SNCF souhaite racheter les parcelles 51 et 52 afin d'éviter toutes problématiques futures d'accès (via des conventions), d'occupations, etc.. vers leur pylône. D'un point de vue technique, cela les arrange car la petite zone où ils doivent mettre en place le pylône est techniquement difficile (mur de soutènement, raccordement en virages, micropieux...). L'achat leur permettrait de déplacer le mât un peu plus proche des voies et éviterait toutes ces difficultés techniques. Cependant, la superficie (50 000m<sup>2</sup> environ), est assez importante pour leur utilisation. Stephen Hopkins indiquait que la Mairie serait, peut-être, intéressée par l'achat d'une partie de ce terrain. Sylvain LE CHATTON leur a demandé de délimiter la zone qu'ils souhaiteraient conserver. La Cheffe de projet a répondu qu'elle attend les nouvelles études radio pour nous donner les délimitations exactes.  
  
Sylvain LE CHATTON précise que ce sont les services préfectoraux (DDT à Beauvais) qui instruisent le dossier DP 060 361 19 T0009.
- ✓ **Le repas des aînés** aura lieu le dimanche 13 octobre.

oooooooo

**L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 21 h 50.**

## Liste des délibérations


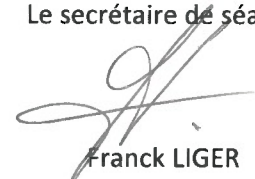
Lutte contre le frelon asiatique – *(délibération 2019-23)*

Aquavexin : prise en charge du coupon stage de natation – *(délibération 2019-24)*

Demande de subvention associations « AMVT et A.P.E.I) – *(délibération 2019-25)*

Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité année 2019 – *(délibération 2019-26)*

Décision Modificative N°1 – *(délibération 2019-27)*

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Franck LIGER</p>
---	--

Au registre suivent les signatures des membres présents

Stephen HOPKINS	Janine COURTOIS
Angélique HYRNIUKA	Fabienne MAHÉ
Laurent DREGNAUCOURT	Jérôme LEROY
Alexandre CHAPELON	